



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE

Préavis N° 28-2023 : demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 26 août 2023 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Olivier Riesen, membre du Comité de direction, responsable politique de l'Economie et de M. Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons et avons reçu les réponses y relatives.

Monsieur Pascal Colombo, membre de la commission ad-hoc, était excusé.

Contexte / Enjeux

Il nous a été demandé de nous prononcer sur le préavis n° 28-2023 sollicitant un crédit de CHF 127'410.00 afin de développer la nouvelle plateforme du registre régional des entreprises et ses conclusions.

La Région de Nyon a mis en place en 2012 la plateforme actuelle qui ne répond plus aux besoins pour un tel outil.

Historique du projet

En octobre 2020, un atelier a été organisé et à la suite de celui-ci, une liste des améliorations a été rédigée afin d'établir un cahier des charges.

En parallèle, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) a démontré un fort intérêt pour ce projet et sa plus-value régionale.

Dès octobre 2021, le Canton présente le système d'interrogation des tiers (SiTi) aux communes. La création d'une passerelle bidirectionnelle entre SiTi et le registre de la Région permettant la mise à jour des informations obligatoires devient un élément impératif au projet de développement informatique.

Bénéfices du projet

Les bénéfices recherchés par la mise en place de cette plateforme sont pour les trois parties la mise en place de mesures de promotion et de développement économique ainsi que plus spécifiquement :

Pour les communes :

- de faciliter l'enregistrement et l'actualisation des données et la transmission de celles-ci au registre cantonal
- d'ajouter des champs utiles et d'analyser les informations
- de faire des économies d'échelle

Pour les entreprises :

- de faciliter l'enregistrement et l'actualisation des données
- de permettre une meilleure visibilité

Pour la Région :

- d'harmoniser l'utilisation de la plateforme au niveau régional permettant ainsi une meilleure analyse des données tout en garantissant l'autonomie communale
- de faciliter les services aux communes et aux entreprises

Sondage auprès des communes

Un sondage auprès des communes a été opéré en octobre 2022 sur la gestion du registre communal des entreprises, la transmission des données au registre cantonal et leur intérêt pour un renouvellement de la plateforme.

Sur 41 communes contactées, 38 ont participé, 13% d'entre elles ne tiennent pas de registre et 79% ne transmettent pas les données au canton.

- Les éléments d'amélioration proposés qui intéressent le plus les communes sont :
 - la passerelle bidirectionnelle SiTi permettant la mise à jour automatique entre la plateforme régionale et le registre cantonal (**84%**)
 - l'enregistrement en ligne par l'entreprise à valider par la commune (**78%**)
 - de transmettre un message automatique aux entreprises pour qu'elles mettent à jour leurs fiches(**70%**)
 - l'actualisation des conditions de sécurité et protection de données (**41%**)
 - la mise en place d'un protocole permettant de contacter les entreprises pour des raisons de promotion économique, par exemple (**16%**)

En parallèle au logiciel, la possibilité de recevoir des cours de formation notamment sur l'utilisation de la plateforme, le traitement de données ou bien les obligations légales concernant les registres communaux et cantonal est fortement plébiscité.

Offre fournisseur

Le cahier de charges est mis à jour afin de l'adapter et une procédure de gré à gré est établie avec le fournisseur retenu qui présente son offre en mars 2023.

Il est important de noter que la création de la passerelle est un projet pilote et que cette fonctionnalité permettant la transmission automatique de données n'existe nulle part ailleurs dans le canton.

Le montant pour le développement de la plateforme ainsi que pour l'implémentation et la première année de déploiement est de CHF 127'410.40 TTC. Ensuite, les coûts annuels liés à la licence, accès et maintenance sont évalués à CHF 50'868.00.

Soutien du projet par le Canton

Le SPEI, dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) peut financer des projets régionaux à raison de 50% au plus du coût du projet. Une demande de CHF 63'705.00 sera soumise.

Présentation du projet aux communes

Les Municipalités ont été invitées à une présentation du projet. A cette occasion, trois séances ont été organisées entre le 21 juin et le 4 juillet 2023.

Pour donner suite à cette présentation, un accord de principe a été demandé aux communes sur l'intérêt à participer au projet et à s'engager à participer au financement de la maintenance de la plateforme.

Financement

Développement du logiciel et mise en œuvre

Selon le soutien attendu du SPEI à hauteur de 50%, le total CHF 127'410.40 TTC est financé, selon la clé de répartition suivante :

- 50% SPEI : CHF 63'705
- 50% Région de Nyon, via préavis : CHF 63'705

Accès et maintenance dès la deuxième année

Le coût pour la licence, l'hébergement, l'interface SiTi bidirectionnelle, l'accès et la maintenance s'élève à CHF 50'868 par an. Ce montant sera financé selon la clé de répartition ci-dessous :

- Communes : CHF 45'100.00
- Région : CHF 5'768.00

Afin de couvrir ces frais, il a été proposé aux communes un forfait annuel en fonction du nombre d'entreprises, selon les tranches suivantes :

- Communes 0 – 50 entreprises : CHF 300 / an
- Communes 51 – 100 entreprises : CHF 600 / an
- Communes 101 – 200 entreprises : CHF 1000 / an
- Communes 201 – 300 entreprises : CHF 1300 / an
- Communes 301– 1000 entreprises : CHF 3000 / an
- Communes 1001 – 2000 entreprises : CHF 5000 / an
- Communes > 2000 entreprises : CHF 10000 / an

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Amélioration d'un outil obsolète, outil de promotion économique
Bénéfices pour les communes	Implication directe des communes, outil de travail performant
Bénéfices pour les entreprises	Administration efficiente, facilitation de l'enregistrement et de les mises à jour. Plus de visibilité

Remarque

La Commission ad hoc souhaite qu'une analyse soit effectuée après 2 ans d'utilisation permettant entre autres une évaluation de la participation des entreprises à compléter les parties non obligatoires, d'identifier les étapes suivantes d'optimisation et d'évaluer le bénéfice au niveau de la promotion et du développement économique.

Conclusion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis 28-2023 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 127'410 en faveur de la nouvelle plateforme du Registre régional des entreprises (RRE)
2. d'imputer le montant total de CHF 127'410 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années dès l'exercice comptable 2024.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monya Jaccard, rapporteur	Signature
Burtigny	
Yves Creteigny	Signature
Crans	
Mario-Charles Pertusio	Signature
Eysins	
Pascal Colombo	Excusé
Genolier	
Christian Hay	Signature
Rolle	
Philippe Mundler	Signature
Vich	